



# SERVICE COURS PARTICULIERS 2019-2020

## FICHE INSCRIPTION PROFESSEUR

N°

 1ère inscription

 Renouvellement

### COORDONNÉES PROFESSEUR

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_ ÂGE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

QUARTIER : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

SITUATION ACTUELLE :

 Étudiant-e   
  Salarié-e   
  Retraité -e   
  Autre : \_\_\_\_\_

NIVEAU D'ÉTUDES &amp; DOMAINE : \_\_\_\_\_

EXPÉRIENCE : \_\_\_\_\_

### OFFRE DE COURS PARTICULIERS

| MATIÈRES | NIVEAU |
|----------|--------|
|          |        |
|          |        |
|          |        |
|          |        |

### DISPONIBILITÉS & FRÉQUENCE

|          | Matin | Après-midi | Soirée |
|----------|-------|------------|--------|
| LUNDI    |       |            |        |
| MARDI    |       |            |        |
| MERCREDI |       |            |        |
| JEUDI    |       |            |        |
| VENDREDI |       |            |        |
| SAMEDI   |       |            |        |
| DIMANCHE |       |            |        |

NOMBRES D'HEURES PAR SEMAINE : \_\_\_\_\_

 Réservé à l'esc@le-  
CONTACTS




# CHARTRE

## Service Soutien Scolaire - Cours Particuliers

L'esc@le, dans le cadre de ses missions d'information et d'aide aux jeunes, propose un service de mise en relation « Soutien scolaire / Cours particuliers » entre les parents et les jeunes sévriens à partir de 18 ans.

- Article 1 :** L'esc@le et la commune dégagent toute responsabilité en cas de litiges entre les parents et les jeunes. Tout litige se règle directement entre ces deux parties.
- Article 2 :** Basé sur un principe de confiance réciproque, ce service n'inclut aucune vérification des compétences mises en avant.
- Article 3 :** Il appartient autant à l'employé qu'à l'employeur de se conformer à toutes les dispositions relatives au code du travail, charges sociales ou fiscales selon la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** L'esc@le facilite la mise en relation entre demandeur et chercheur mais ne garantit pas la réussite de la recherche.
- Article 5 :** La décision du taux horaire reste une négociation entre les deux parties, néanmoins des tarifs peuvent être donnés à titre indicatif.
- Article 6 :** Les parents et les jeunes sont tenus de nous informer de l'avancée de leur recherche pour une meilleure gestion du service.
- Article 7 :** L'inscription au service est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Toute annonce non réactualisée sera supprimée. L'esc@le se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une inscription au service.

Conformément aux obligations du RGPD, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la responsabilité incombe à Monsieur le Maire.

J'ai pris connaissance que ces informations sont enregistrées dans un fichier par le personnel de l'esc@le qui ne traitera et n'utilisera mes données que pour me contacter, assurer le suivi du Service et communiquer mes coordonnées aux personnes inscrites au Service. Elles ne seront conservées dans notre base active que pendant la durée du traitement et au plus pour une durée de 5 ans.

J'accepte de recevoir par mail les différentes informations sur l'actualité de l'esc@le.

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et dans la mesure où cela est compatible avec l'activité de traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition sur présentation d'un motif légitime, de limitation, de portabilité, d'effacement, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande au délégué à la protection des données par voie postale à l'adresse Mairie de Sèvres - Service X - 54 Grande rue - 92310 Sèvres ou par courriel à l'adresse [dpo@ville-sevres.fr](mailto:dpo@ville-sevres.fr) en joignant un justificatif de votre pièce d'identité.*

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Madame, Monsieur,  
Signature

